

# MEAUZAC

*Informations*

40

06 2020



## Sommaire

Le mot du Maire	3
Nouveau mandat, nouveaux élus	4
Evolution de la population de Meuzac	5
Comptes administratifs de la commune	6
Eglise de Meuzac	8
Distribution de masques	9
Révision du PLU	9
Concernant les travaux de construction	10
Santé publique	14
Chantier du futur complexe communal	15
La coordination violences intra familiales	15
Inscriptions vacances d'été	15
La Coque des rois	16
La canicule	17
Les associations	20
Intercommunalité	30
Déchetterie	30
Informations utiles de la Mairie	31
Les commerçants	32
Les professions médicales	32



## Le mot du Maire

*C*es quelques lignes qui suivent ont une signification bien particulière. En effet nous sommes en train de traverser une crise sanitaire sans précédent au niveau mondial, au niveau national et bien entendu au niveau communal. Même si « la tempête virale » est maintenant derrière nous, nous devons rester très prudents et surtout respecter tous les protocoles qui ont été mis en œuvre. C'est le moyen le plus sûr d'endiguer cette vague et de mettre ainsi fin à ces mois anxiogènes que nous venons de vivre. De nombreux décès en France sont à déplorer.

Notre communauté a été relativement épargnée, car sauf erreur ou manque d'informations, nous avons plutôt bien survécus sur le plan sanitaire. Je m'en réjouis fortement. Cette pandémie a eu toutefois des effets négatifs sur notre micro société puisque à l'instar de notre pays, nous avons vécu un arrêt quasi-total de nos activités.

Fort heureusement nos commerces de proximité, dits de première nécessité, ont maintenu le cap et nous avons pu, grâce à eux continuer nos approvisionnements. Qu'ils en soient ici remerciés. Cela valide le programme de regroupements que nous avons impulsé dès 2006. Une pensée pour ceux commerçants et artisans, qui ont dû mettre leur activité en sommeil. Nous leur souhaitons, pleine réussite à la suite de ce déconfinement.

Cette pandémie a également retardé nombre de chantiers, notamment celui du Complexe Communal qui devrait avoir repris au moment où vous lirez ces lignes.

Une des conséquences majeures a été aussi l'énorme protocole sanitaire qu'il a fallu mettre en place pour la reprise de l'école dès le 11 mai. Avec l'aide des enseignants, des agents, des élus, il a fallu s'adapter aux directives gouvernementales. Cela a été fait, je pense pouvoir dire que cela a été une réussite et a surtout permis aux enfants présents de retrouver un lien social et également de retrouver ce qui à mes yeux est fondamental : l'enseignement. Une fois encore merci aux agents qui ont participé activement à cette reprise, mes collègues élus et aux enseignants.

Un merci particulier aux soignants de notre commune qui ont poursuivi leurs missions avec un professionnalisme impressionnant. Un hommage leur était rendu de façon particulière à Meauzac puisque Yannick Langlade, notre carillonneur a fait voler les cloches tous les soirs du confinement à 19 h 30. Merci à toi Yannick.

Pour vous aider à conserver les bons réflexes de protection, la Mairie a procédé à une distribution de masques tissus, réutilisables. Faites-en bon usage.

Toutes les manifestations estivales ont dû être annulées car nous ne pouvions pas avoir la maîtrise totale de l'organisation de ces événements. Nous espérons tous que nous retrouverons très vite une situation normale.

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin, la nouvelle composition du Conseil Municipal élu intégralement le 15 mars 2020. Il a fallu attendre jusqu'au 23 mai pour élire le Conseil dans sa composition définitive.

Mes collègues, nouveaux et anciens se joignent à moi afin de vous remercier de la confiance renouvelée. Soyez assurés que nous ferons encore et toujours le maximum à votre service.



## Nouveau mandat, nouveaux élus

**Maire**  
José Lacombe

**Adjoint**  
Eliette Ruelle  
Yves Salitot  
Mireille Dompeyre  
Jean-Louis Corlouer

**Conseillers municipaux**  
Isabelle Bonnefous  
Eric Samara  
Laurence Boye  
Nicolas Seignouret  
Severine Menegon Motto  
Gérard Fargal  
Fabienne Fabrel Cocchio  
Christophe Irissou  
Caroline Pradeau  
Anthony Schotsmans

Les élections municipales ont également été perturbées.

Elus le 15 mars après un premier tour qui a suscité beaucoup de commentaires au plan national, les 15 conseillers ont pu enfin se réunir à huit clos afin d'élire le maire et les adjoints, ce fut fait le 23 mai et nous pouvons enfin œuvrer pour le bien communal de façon officielle.

Je vous renouvelle nos remerciements pour la confiance témoignée lors de cette élection.

J'en profite également pour remercier les anciens conseillers qui ont dû prolonger leur mandat, crise sanitaire obligeant, alors qu'ils avaient émis le souhait de se retirer.

*Le Maire, José Lacombe*



## Constitution des commissions

Le Conseil du 3 juin 2020 a permis la constitution des commissions suivantes :

### Commission d'appel d'offres

José Lacombe, Maire  
Eliette Ruelle  
Yves Salitot  
Gérard Fargal  
Mireille Dompeyre

### Commission des travaux

José Lacombe, Maire  
Christophe Irissou  
Yves Salitot  
Gérard Fargal  
Nicolas Seignouret  
Eliette Ruelle  
Jean Louis Corlouer  
Mireille Dompeyre  
Séverine Menegon Motto  
Anthony Schotsmans

### Commission vie scolaire

José Lacombe, Maire  
Laurence Boye,  
Mireille Dompeyre

Caroline Pradeau  
Fabienne Fabrel Cocchio  
Isabelle Bonnefous  
Séverine Menegon Motto  
Eliette Ruelle

### Commission du personnel prévention des risques professionnels

José Lacombe, Maire  
Caroline Pradeau  
Jean Louis Corlouer  
Laurence Boye  
Séverine Menegon Motto  
Christophe Irissou  
Eliette Ruelle  
Fabienne Fabrel Cocchio

### Conseil d'école

José Lacombe, Maire  
Caroline Pradeau

### Commission des finances

José Lacombe, Maire  
Eliette Ruelle  
Yves Salitot  
Mireille Dompeyre

Jean Louis Corlouer  
Anthony Schotsmans  
Isabelle Bonnefous  
Éric Samara

**Commission des fêtes, cérémonies et illuminations**

José Lacombe, Maire  
Éric Samara  
Fabienne Frabel Cocchio  
Gérard Fargal  
Caroline Pradeau  
Yves Salitot  
Laurence Boye

**Commission espaces verts**

José Lacombe, Maire  
Nicolas Seignouret  
Christophe Irissou  
Anthony Schotsmans

Caroline Pradeau  
Éric Samara  
Laurence Boye

**Commission vie sociale/ communication**

José Lacombe, Maire  
Isabelle Bonnefous  
Eliette Ruelle  
Laurence Boye  
Caroline Pradeau

**Commission urbanisme, prévention des risques naturels et technologiques**

José Lacombe, Maire  
Eliette Ruelle  
Yves Salitot  
Mireille Dompeyre  
Jean Louis Corlouer  
Gérard Fargal  
Anthony Schotsmans

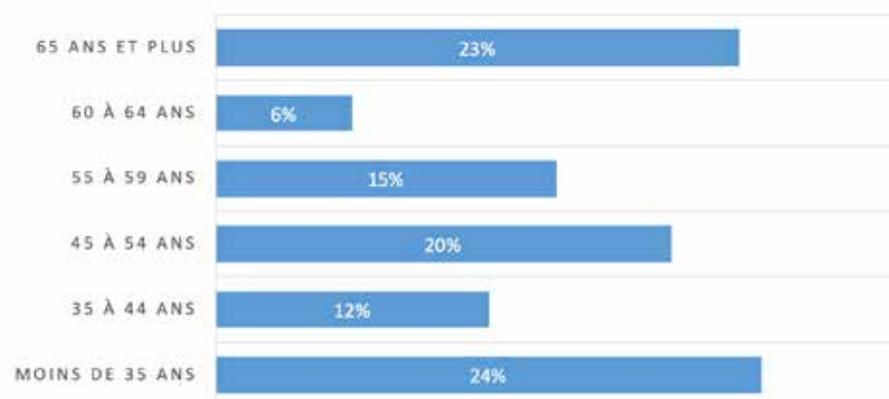
## Evolution de la population de Meauzac



Nombre d'habitants

1999 : 890  
2010 : 1155  
2011 : 1227  
2012 : 1298  
2013 : 1333  
2014 : 1358  
2015 : 1351  
2017 : 1381

## Répartition d'âge de la population de Meauzac



## Comptes administratifs de la commune - 2019

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'application de l'instruction M14, il doit présenter aux membres présents le résultat de l'exercice comptable.

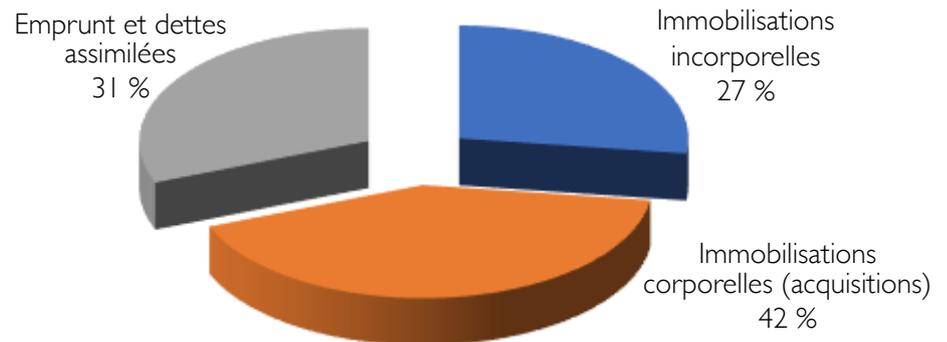
Il sollicite également d'approuver la situation comptable 2019 de la section de fonctionnement et de l'investissement du

budget principal et le budget annexe ainsi que l'affectation de résultat.

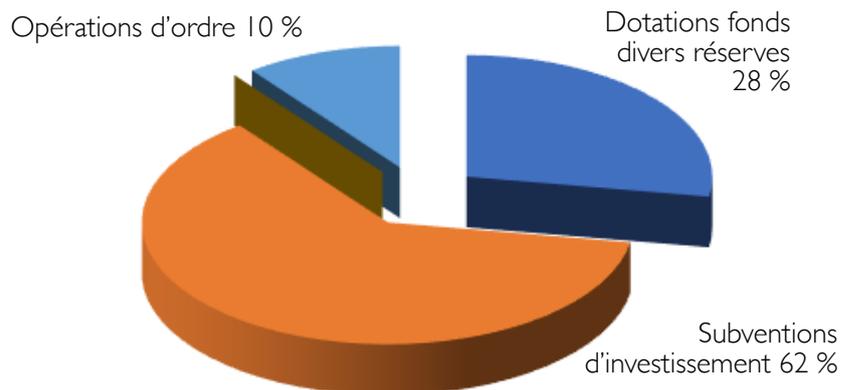
Le compte administratif 2019, après vérification auprès du trésorier municipal des diverses écritures de dépenses et de recettes figurants au compte de gestion, fait apparaître :

### Section d'investissement

Chapitre	Depenses	Montant
20	Immobilisations incorporelles	33 465,60 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	51 594,63 €
16	Emprunts et dettes assimilées	38 207,26 €
040	Opérations d'ordre	0 €
	Total	123 267 €

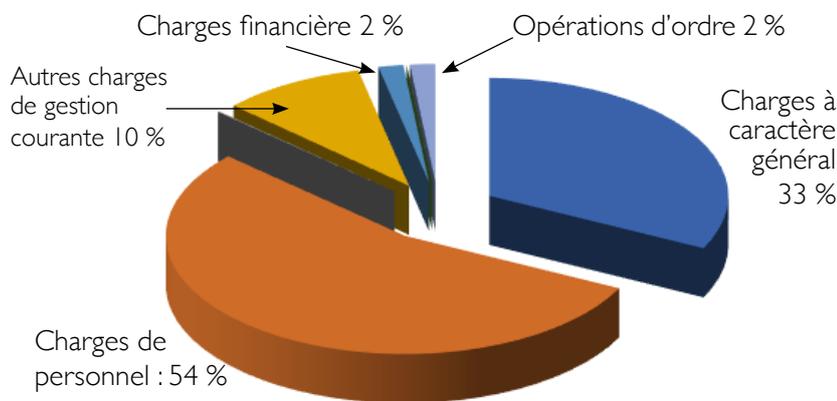


Chapitre	Recettes	Montant
10	Dotations fonds divers réserves	36 234,42 €
13	Subventions d'investissement	81 401,42 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
1068	Excédents de fonctionnement	0 €
040	Opérations d'ordre	13 509,47 €
	Total	131 145 €

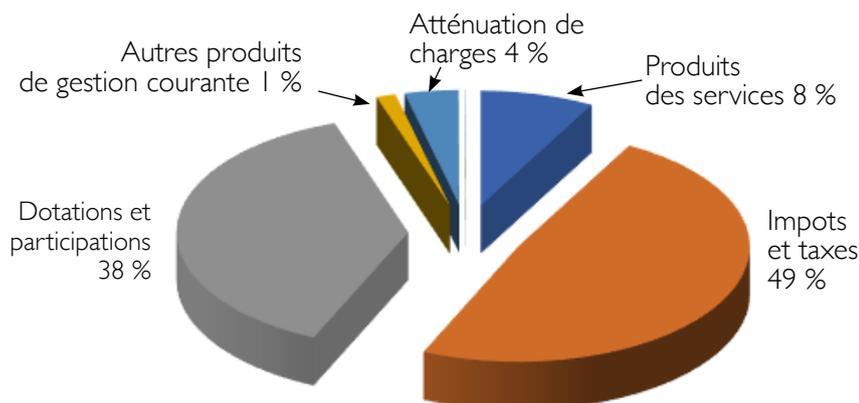


Section de fonctionnement

Chapitre	Depenses	Montant
011	Charges à caractère général	256 211,13
012	Charges de personnel	431 483,64 €
14	Atténuation des charges	953,00 €
65	Autres charges de gestion courante	77 029,28 €
66	Charges financières	13 393,04 €
67	Charges exceptionnelles	78,89 €
042	Opérations d'ordre	13 509,47 €
	Total	792 658 €



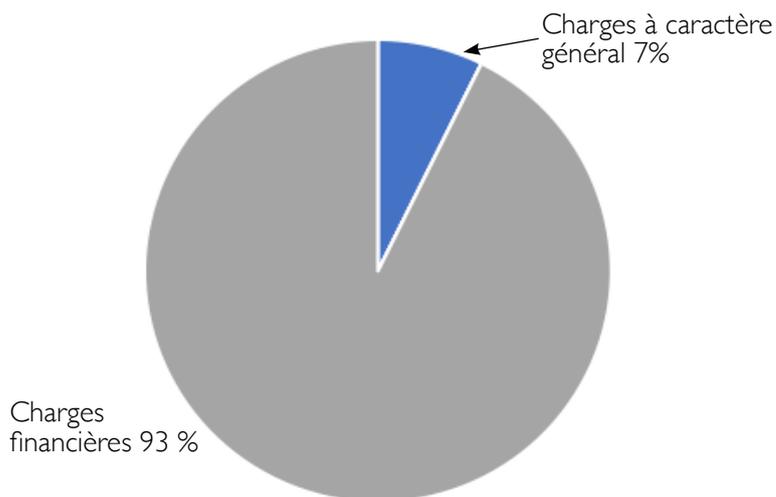
Chapitre	Recettes	Montant
70	Produits des services	73 422,49 €
73	Impôts et taxes	448 638,97 €
74	Dotations et participations	351 454,61 €
75	Autres produits de gestion courante	12 529,35 €
013	Atténuation de charges	34 589,28 €
76	Produits financiers	1,99 €
77	Produits exceptionnels	378,60 €
042	Opérations d'ordre	0 €
	Total	921 015 €



# Comptes administratifs des commerces - 2019

## Section de fonctionnement

Chapitre	Depenses	Montant
011	Charges à caractère général	800,78 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €
66	Charges financières	10 144,83 €
	Total	10 946 €



Chapitre	Recettes	Montant
74	Dotations et participations	0 €
75	Autres produits de gestion courante	34 848 €
	Total	34 848 €

## Section d'investissement

Chapitre	Depenses	Montant
16	Remboursement d'emprunts	55 019,42 €
	Total	55 019 €

Chapitre	Recettes	Montant
1068	Affectation des résultats	103 920,06 €
	Total	103 920 €

## Eglise de Meauzac

Le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement (électricité et gaz) de l'église de Meauzac, tout comme cela est déjà le cas pour le Temple.

## Distribution des masques

**L**A MUNICIPALITÉ de Meauzac, dès le confinement a recherché, comme beaucoup d'autres collectivités, à se réapprovisionner en masques tissus réutilisables.

Entre la commande passée fin mars et la livraison début juin, il s'est écoulé deux mois au cours desquels nous avons craint de ne rien recevoir.

Fort heureusement, les masques sont arrivés et de bonne qualité qui plus est.

Nous avons donc pu délivrer gratuitement un masque par administré, adultes et enfants lors de permanences dans la salle des fêtes.

Faites-en le meilleur usage en espérant que rapidement nous n'en ayons plus besoin.



## Le mot de Serge

**B**RAVO AUX ENFANTS de la classe de CE1 : Alizée, Enza, Ezio, Nadid, Tao, Sabrina et Wendy qui ont participé aux dessins qui devaient illustrer ce bulletin sur les différents évènements et activités de la Commune.

Malheureusement, face au Covid 19, ce projet mené par Isabelle, Roland et moi-même n'a pu être finalisé. Mais que tout le monde se rassure, ce n'est que partie remise, tous ces beaux dessins illustreront le prochain bulletin.



## Révision du PLU

**L**A RÉVISION complète du plan local d'urbanisme continue à avancer.

Le cabinet d'études spécialisé qui nous aide pour la réalisation de ce document a enfin reçu toutes les réponses des organismes satellites à la production de ce dossier. Le volet environnemental a été en particulier d'une longueur exceptionnelle.

Aujourd'hui le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

la cartographie et le règlement touchent à leur fin. La carte de synthèse est visible ci-contre, toutes les autres sont lisibles dans le hall de la Mairie. Nous vous encourageons à venir les consulter.

Quand ces trois modules auront été votés en Conseil Municipal, l'enquête publique pourra débuter et après avis du Commissaire enquêteur, Monsieur le Préfet donnera son avis définitif sur l'approbation de notre PLU qui abrogera de fait celui qui est en cours aujourd'hui.

## Concernant tous les travaux de construction

**U**N PETIT RAPPEL à tous les administrés de la commune, tous les travaux de construction, réhabilitation ou modification sont soumis à des règles du code de l'urbanisme, la Mairie vous invite à prendre connaissance des textes suivants :

### Déclaration préalable

**Article \*R421-17** (*pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »*). Article modifié par Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 - art. 15

Doivent être précédés d'une déclaration préalable lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R\*421-14 à \*R. 421-16 les travaux exécutés sur des constructions existantes, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, et les changements de destination des constructions existantes suivants :

a) Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, à l'exception des travaux de ravalement ;

b) Les changements de destination d'un bâtiment existant entre les différentes destinations définies à l'article R. 151-27; pour l'application du présent alinéa, les locaux accessoires d'un bâtiment sont réputés avoir la même destination que le local principal et le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 ;

c) Les travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure, au sens des articles 524 et 525 du code civil, lorsque ces éléments, situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble, sont protégés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur et, pendant la phase de mise à l'étude de ce plan, les travaux susceptibles de modifier l'état des parties intérieures du bâti situé à l'intérieur du périmètre d'étude de ce plan ;

d) Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application de l'article L.

151-19 ou de l'article L. 151-23, comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique ;

e) Les travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, lorsque ces constructions sont situées sur un territoire non couvert par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, de modifier ou de supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique, en application de l'article L. 111-22, par une délibération du conseil municipal, prise après l'accomplissement de l'enquête publique prévue à ce même article ;

f) Les travaux qui ont pour effet la création soit d'une emprise au sol, soit d'une surface de plancher supérieure à cinq mètres carrés et qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- une emprise au sol créée inférieure ou égale à vingt mètres carrés ;
- une surface de plancher créée inférieure ou égale à vingt mètres carrés.

Ces seuils sont portés à quarante mètres carrés pour les projets situés en zone urbaine d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, à l'exclusion de ceux impliquant la création d'au moins vingt mètres carrés et d'au plus quarante mètres carrés de surface de plancher ou d'emprise au sol lorsque cette création conduit au dépassement de l'un des seuils fixés à l'article R\*431-2 du présent code.

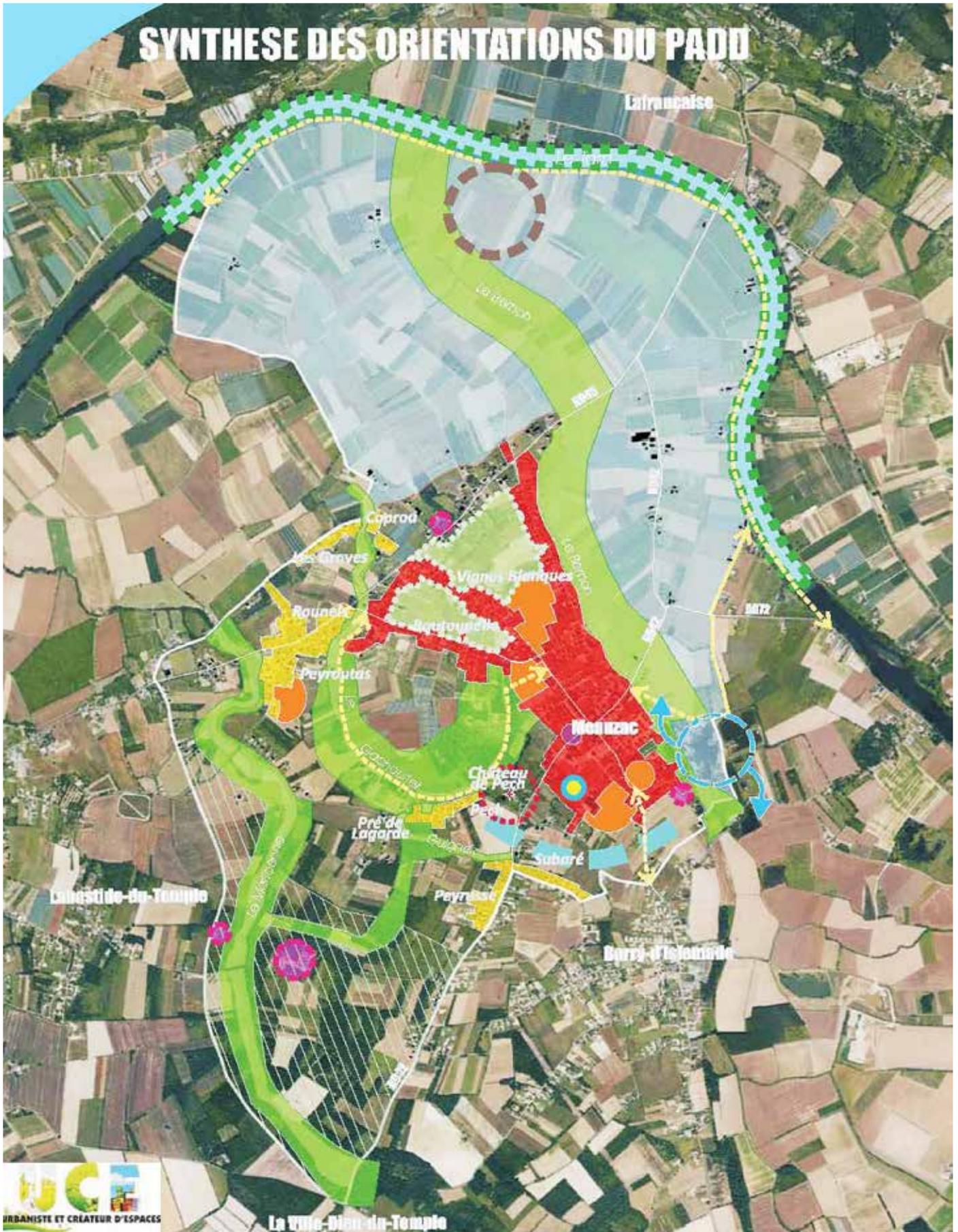
g) La transformation de plus de cinq mètres carrés de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher.

**Article R\*421-17-1** (*pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »*). Article modifié par Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 - art. 15.

Lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16, les travaux de ravalement doivent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante située :

a) Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L. 631-1 du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article L. 621-30 du

# SYNTHESE DES ORIENTATIONS DU PADD



La Ville - Dieu de Temple

- Protéger et valoriser les espaces naturels, inondables et agricoles de la vallée du Tarn et de sa basse terrasse
- Zone inondable soumise au PPRI
- Préserver les espaces naturels et boisés, les paysages et les zones humides présents le long des ruisseaux de Gachourlet et de Guignès pour leur intérêt écologique et paysager
- Protéger les principaux espaces naturels et boisés au sud de la commune constituant des corridors écologiques (trame verte et bleue)
- Protéger le patrimoine bâti ancien remarquable du Château de Pech
- Conserver un espace de respiration agricole entre Meauzac et Barry-d'Islemaude

- ### Maîtriser et orienter l'urbanisation au sein de Meauzac
- Densifier le tissu urbain du village en comblant notamment les dents creuses
  - Extension urbaine pour structurer de nouveaux quartiers :
    - à proximité du village
    - au sein de Peyroulas
  - Achèver l'urbanisation, le remplissage des dents creuses et la densification douce
  - Geler le phénomène de mitage et d'urbanisation linéaire



code du patrimoine ;

b) Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L. 341-1, L. 341-2 et L. 341-7 du code de l'environnement ;

c) Dans les réserves naturelles ou à l'intérieur du cœur des parcs nationaux délimités en application de l'article L. 331-2 du même code ;

d) Sur un immeuble protégé en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23 du présent code ;

e) Dans une commune ou périmètre d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement à autorisation.

### Permis de construire

**Article L421-1** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007.

Les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire.

Un décret en Conseil d'Etat arrête la liste des travaux exécutés sur des constructions existantes ainsi que des changements de destination qui, en raison de leur nature ou de leur localisation, doivent également être précédés de la délivrance d'un tel permis.

**Article L421-2** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre 2005 en vigueur le 1er octobre 2007.

Les travaux, installations et aménagements affectant l'utilisation des sols et figurant sur une liste arrêtée par décret en Conseil d'Etat doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager.

**Article L421-3** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par Ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 - art. 15 JORF 9 décembre

2005 en vigueur le 1er octobre 2007.

Les démolitions de constructions existantes doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction relève d'une protection particulière définie par décret en Conseil d'Etat ou est située dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir.

**Article L421-4** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 81.

Un décret en Conseil d'Etat arrête la liste des constructions, aménagements, installations et travaux qui, en raison de leurs dimensions, de leur nature ou de leur localisation, ne justifient pas l'exigence d'un permis et font l'objet d'une déclaration préalable.

Ce décret précise les cas où les clôtures sont également soumises à déclaration préalable.

Ce décret arrête également la liste des cas dans lesquels il est fait exception à l'obligation de déclaration préalable à laquelle sont soumises les coupes et abattages d'arbres dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit ainsi que dans tout espace boisé identifié en application des articles L. 113-1, L. 151-19 ou L. 151-23 ou classé en application de l'article L. 113-1.

**Article L421-5** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par Ordonnance n° 2020-7 du 6 janvier 2020 - art. 11.

Un décret en Conseil d'Etat arrête la liste des constructions, aménagements, installations et travaux qui, par dérogation aux dispositions des articles L. 421-1 à L. 421-4, sont dispensés de toute formalité au titre du présent code en raison :

- De leur très faible importance ;
- De la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel ils sont destinés ;
- Du fait qu'ils nécessitent le secret pour

des raisons de sûreté ou que la préservation de leur confidentialité est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts de la défense nationale ;

d) Du fait que leur contrôle est exclusivement assuré par une autre autorisation ou une autre législation ;

e) De leur nature et de leur implantation en mer, sur le domaine public maritime immergé au-delà de la laisse de la basse mer.

**Article L421-6** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 105

Le permis de construire ou d'aménager ne peut être accordé que si les travaux projetés sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords et s'ils ne sont pas incompatibles avec une déclaration d'utilité publique.

Le permis de démolir peut-être refuser ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les travaux envisagés sont de nature à compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti, du patrimoine archéologique, des quartiers, des monuments et des sites.

**Article L421-7** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »).

Lorsque les constructions, aménagements, installations et travaux font l'objet d'une déclaration préalable, l'autorité compétente doit s'opposer à leur exécution ou imposer des prescriptions lorsque les conditions prévues à l'article L. 421-6 ne sont pas réunies.

**Article L421-8** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 90 (VD).

A l'exception des constructions mentionnées aux b et e de l'article L. 421-5, les constructions, aménagements, installations et travaux dispensés de toute formalité au titre du présent code doivent

être conformes aux dispositions mentionnées à l'article L. 421-6.

**Article L421-9** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »). Article modifié par loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 80.

Lorsqu'une construction est achevée depuis plus de dix ans, le refus de permis de construire ou la décision d'opposition à déclaration préalable ne peut être fondé sur l'irrégularité de la construction initiale au regard du droit de l'urbanisme.

Les dispositions du premier alinéa ne sont pas applicables :

1° Lorsque la construction est de nature, par sa situation, à exposer ses usagers ou des tiers à un risque de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente ;

2° Lorsqu'une action en démolition a été engagée dans les conditions prévues par l'article L. 480-13 ;

3° Lorsque la construction est située dans un parc national créé en application des articles L. 331-1 et suivants du code de l'environnement ou dans un site classé en application des articles L. 341-2 et suivants du même code ;

4° Lorsque la construction est située sur le domaine public ;

5° Lorsque la construction a été réalisée sans qu'aucun permis de construire n'ait été obtenu alors que celui-ci était requis ;

6° Dans les zones mentionnées au 1° du II de l'article L. 562-1 du code de l'environnement.

#### Sous-section 1 :

##### Dépôt des demandes et des déclarations

**Article R\*423-1** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »).

Les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés :

- a) Soit par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux ;
- b) Soit, en cas d'indivision, par un ou plu-



seurs co-indivisaires ou leur mandataire ;  
c) Soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**Article R\*423-2** (pour en savoir plus sur cet article allez sur le site « Légifrance »).  
Article modifié par Décret n°2017-254 du 27 février 2017 - art. 1.

La demande ou la déclaration et le dossier qui l'accompagne sont établis :

- a) En deux exemplaires pour les déclarations préalables ;
- b) En quatre exemplaires pour les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir.



Un exemplaire supplémentaire du dossier doit être fourni lorsque les travaux sont soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou lorsque la décision est subordonnée à l'avis ou à l'accord de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France.

Un exemplaire supplémentaire du dossier doit être fourni lorsqu'une dérogation est sollicitée en application de l'article L. 151-29-1 ou du dernier alinéa de l'article L. 152-6.

Deux exemplaires supplémentaires du dossier doivent être fournis lorsque le projet est situé dans le cœur d'un parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement.

Un exemplaire supplémentaire du dossier doit être fourni lorsqu'une demande de dérogation prévue à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation est jointe à la demande de permis.

Deux exemplaires supplémentaires du dossier, dont un sur support dématérialisé, doivent être fournis lorsque le projet relève de l'article L. 752-1 du code de commerce.



Les arrêtés prévus par les articles R. 434-1, R. 444-1 et R. 453-1 peuvent prévoir que certaines pièces doivent être en outre fournies en un nombre plus important d'exemplaires.

**Nota :** Conformément à l'article 2 du décret n° 2017-254 du 27 février 2017,

les dispositions du présent article, dans leur rédaction résultant de l'article 1er du même décret, s'appliquent aux demandes d'autorisation de construire déposées à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné au dernier alinéa de l'article L. 611-2 du code du patrimoine.

## Santé publique

**Nous constatons un laisser aller intolérable quant au respect du voisinage et des horaires y afférent.**

L'article R1336-5 du Code de la santé publique précise également qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage [...] ».

Lorsque l'on sait qu'une tondeuse thermique peut émettre jusqu'à 95 dB, vous devez donc être vigilant dans votre choix d'horaire pour tondre le dimanche ainsi que les bruits en dehors des horaires autorisés par la Mairie.

À noter, que selon les articles R623-2et R49, le non-respect de ces règles est passible d'une contravention de la 3e classe dont le montant s'élève à 68 euros. Les horaires autorisés sont les suivants :

- du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- le dimanche : de 10 h à midi.

### Brûlage des végétaux et des déchets

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux est strictement interdit. A cet effet, il existe une déchetterie route de Montech sur la commune de Barry.

Le brûlage de déchets à l'air libre est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental y compris les déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage...) car ils sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement sous peine de contravention (jusqu'à 450 euros- article 131-13 du code pénal).



## Chantier du futur complexe communal

**L'**ANCIEN PRESBYTÈRE va être réaménagé pour accueillir la Mairie, l'APC (Agence Postale Communale) et une antenne de la MSAP (Maison de Service au Public) de la Communauté de commune du pays Lafrançaisain.

Cette antenne, dernièrement renommée Maison France Service, vous accueillera et vous accompagnera pour votre accès à l'information et vos relations avec différents partenaires de votre vie quotidienne (CAF, Pôle emploi, DGFIP, etc...)

Pendant la durée des travaux, comme c'est le cas aujourd'hui, le stationnement sur la place sera règlementé. Nous nous servirons du modèle mis en place pour l'accès aux écoles.

Ce projet va enfin voir le jour après plusieurs reports dus à la pandémie. La mise en place de cette mutualisation va

agrandir l'offre de services au public. Cette crise a démontré combien ces services de proximité avaient leur importance qu'ils soient commerciaux ou publics. Nous pouvons avancer sans nous tromper qu'il est temps d'accélérer l'installation de nombreux services en milieu rural.

Ces travaux sont aussi l'occasion de repenser le chauffage des bâtiments publics de la place du 8 mai 1945, dite place de l'école. L'ancienne chaudière à gaz va être remplacée par une chaufferie à granulés bois qui chauffera l'école, le nouveau complexe communal, la cantine, la salle des aînés et les bureaux de la com/com : secteur enfance et jeunesse.

Ces travaux vont durer jusqu'à mi 2021, et ils vont entraîner des aménagements de circulation sur la place et pourront également entraîner des modifications d'accès ou d'horaires...

## La coordination violences intra familiales

**L'**E DISPOSITIF local de coordination des violences intrafamiliales (accueil, écoute, orientation et suivi) demeure opérationnel, aux numéros suivants :

- 06 81 82 00 00 pour Montauban et Castelsarrasin.

- 06 81 82 00 02 pour le tout le reste du département.

Mail : [www.violencesintrafamiliales-udaf82.fr](mailto:www.violencesintrafamiliales-udaf82.fr)



## Inscriptions vacances d'été

**L'**ÉTÉ 2020 sur les sites de Lafrançaise et Barry d'Isle-made se profile. Les enfants seront accueillis entre le 6 juillet et le 21 août. Dans l'attente des prochaines annonces de l'État, les séjours élémentaires et jeunesse sont pour l'instant suspendus.

Compte tenu des mesures gouvernementales, la Communauté de Communes a modifié les inscriptions pour l'été en les décalant. Elles seront donc raccourcies (contraintes liées à la commande des repas).

Les inscriptions ouvriront du 8 au 19 juin pour les enfants résidents ou sco-

larisés sur la CCCPPI, dont les parents sont personnels prioritaires et dont les deux parents travaillent. Attestations employeurs à fournir.

Pour toutes les autres personnes l'inscription se fera à partir du lundi 15 juin jusqu'au 19 juin.

Les inscriptions arrivées en dehors de ces créneaux-ci seront traitées dans un deuxième temps.

Inscription pour Lafrançaise sur place, par mail : [adl.polelafrançaise@leolagrange.org](mailto:adl.polelafrançaise@leolagrange.org), par téléphone : 09 72 83 21 49

Inscription pour Barry par mail : [adl.polemauzac@leolagrange.org](mailto:adl.polemauzac@leolagrange.org), par téléphone : 06 38 39 53 44

## La Coque des rois

**E**n ce début d'année, suite à l'invitation de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal, une centaine de personnes meauzacaises du troisième âge se sont rassemblées dans la salle des fêtes à l'occasion de la traditionnelle « Coque des rois ».

C'est toujours un moment joyeux qui offre une occasion supplémentaire de se rencontrer tous ensemble. Chacun peut

évoquer le passé comme le présent ainsi que la joie de vivre aujourd'hui dans ce village si dynamique et convivial.

Après avoir partagé quelques parts de coques et quelques verres, un tirage au sort à été organisé par Monsieur le Maire et effectué par une main innocente afin de récompenser le roi et la reine de l'après-midi.

Nous espérons vous retrouver tous aussi nombreux l'année prochaine.



## Attention à l'ambrosie

**L'**ambrosie à feuilles d'armoise (*ambrosia artemisiifolia* L.) et l'ambrosie trifide (*ambrosia trifida* L.) sont des plantes invasives originaires d'Amérique du nord et capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites,

etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.



# La canicule

**S**elon Météo-France, l'été 2020 sera plus chaud que la normale. La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée. Or la chaleur fatigue toujours, et elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur,

Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger. Les personnes à risque sont principalement les personnes âgées de plus de 65 ans, les nourrissons,

les enfants, notamment ceux de moins de 4 ans, et les femmes enceintes.

## Quelques conseils simples

S'hydrater et maintenir le corps au frais  
Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool

Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais

Eviter les efforts physiques

Garder des relations sociales régulières, appelez les membres de votre famille au téléphone.

Si vous êtes une personne fragile ou si vous connaissez quelqu'un qui l'est signalez le auprès de la Mairie.

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

**En cas de malaise appelez le 15**

## Plan canicule : communiqué du Préfet du Tarn et Garonne

Comme Chaque année, depuis 2004, le plan départemental de gestion d'une canicule est activé pour anticiper l'arrivée d'un tel événement. Il définit les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter

les effets sanitaires. Il permet également d'adapter les mesures de prévention et de gestion, en portant une attention particulière aux populations à risque comme les personnes âgées par exemple.

Niveau 1	« veille saisonnière » (couleur verte sur la carte de vigilance météorologique)	Activé du 1er juin au 15 septembre
Niveau 2	« pic de chaleur » ou « épisode persistant de chaleur » (couleur jaune sur la carte de vigilance météorologique)	Activé si la situation le justifie, pour permettre la mise en oeuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS)
Niveau 3	« canicule » (couleur orange sur la carte de vigilance météorologique)	Déclenché par le préfet
Niveau 4	« canicule maximale » (couleur rouge sur la carte de vigilance météorologique)	Déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'Intérieur en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire et associé à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Les services de l'Etat, les collectivités, les associations se mobilisent pour détecter, prévenir et lutter contre les effets indésirables de la chaleur sur la population. L'Etat veille, avec les collectivités, à

ce que les publics vulnérables et fragiles, personnes âgées, isolées ou en situation d'handicap, soient recensés et pris en charge. Chaque commune dispose ainsi d'un registre sur lequel les personnes âgées

ou handicapées vivant à domicile peuvent s'inscrire, afin de faciliter l'intervention, le cas échéant, des services compétents.

La période de veille saisonnière est activée du 1er juin au 15 septembre 2020. A ce niveau, une information est diffusée à l'ensemble des services et une veille est organisée sur la base d'une carte de prévision des températures

### Un numéro de téléphone

En tant que de besoin, le ministère chargé de la santé met en place un numéro de téléphone national, « canicule info service » 0 800 06 66 66 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe en France). Il a pour mission, soit de diffuser des messages préenregistrés, soit de répondre aux ques-

tions des appelants et de faire connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs. Il ne peut pas se substituer à une régulation médicale pour fournir des réponses à des personnes malades.

### Adresses utiles

En cas d'urgence, les trois numéros suivants doivent être utilisés : 15 – Samu, 18 – Pompiers, 112 – Numéro d'urgence unique européen

Pour toute information complémentaire les sites suivants sont disponibles :

- <https://www.gouvernement.fr/risques/canicule>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

## Annulation de la fête du village

En raison de l'épidémie du COVID-19 et suite à l'annonce faite par le gouvernement, le Comité des Fêtes se voit contraint d'annuler la fête au village prévue initialement les 3,4 et 5 juillet 2020.



## Ouverture du restaurant

**L**A RÉOUVERTURE de votre restaurant de Meuzac « Aux portes du Quercy » est effective depuis le mardi 2 juin 2020.

Les mesures sanitaires sont mises en œuvre pour recevoir la clientèle (gel hydro alcoolique, respect des distances de sécurité, plexi-glass).

Lors des week-end des fêtes des mères et des pères, le restaurant était complet !

### Horaires d'ouverture

A midi, le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche.

Le midi et le soir, le samedi.

*Pensez à réserver au 09 74 71 50 15*

## Transport scolaire

**L**E TRANSPORT SCOLAIRE est géré par la Région Occitanie depuis la rentrée scolaire 2019/2020.

Pour inscrire vos enfants au transport

scolaire, vous pouvez vous rendre directement sur le site de la Région dont l'adresse figure ci-dessous :

<https://lio.laregion.fr/transport-scolaire>





## Le mot du Comité des fêtes de Meauzac

**E**N CE CONTEXTE particulier, nous espérons que vous tous et vos familles n'ont pas trop souffert de ce confinement et de ces mesures sanitaires.

Le loto prévu en mai n'a donc pas pu avoir lieu et c'est avec grand regret que, pour les mêmes raisons, la traditionnelle fête du village ne pourra être réalisée cette année.

Nous nous retrouverons en septembre pour l'assemblée générale du comité, où toute personne désirant s'investir

tir un peu, beaucoup ou passionnément peut nous rejoindre. Nous sommes aussi à la recherche d'un président, qui sera accompagné et épaulé dans son rôle.

Nous vous souhaitons un bel été, plein d'espoir pour la suite. Et dans l'attente de se retrouver très bientôt, portez-vous bien et restez prudents.

### Renseignements

Frédéric Rameaux, téléphone : 06 04 09 17 88.

Mail : [comitedesfetesmeauzac@orange.fr](mailto:comitedesfetesmeauzac@orange.fr)

Le mot de la Présidente  
Christiane Lasaygues

## AMBAC

**E**N CE TEMPS de confinement les habitants des communes rurales ont apprécié d'avoir près de chez eux des commerces de proximité.

Pour faire face à cette crise, de nombreuses initiatives de circuits courts ont vu le jour : livraisons, drive... Les producteurs ont redoublé d'efforts et d'ingéniosité pour maintenir et proposer leurs produits malgré le confinement.

### Une nouvelle manière de consommer

De nombreuses personnes se sont rendues compte qu'elles disposaient de nombreux commerces : maraîchers, horticulteurs, marchands de plants de légumes, etc... à côté de chez elles et

n'avaient pas besoin de se rendre uniquement dans les grandes surfaces.

Est-ce un espoir de prise de conscience durable des citoyens pour le consommer local ?

### Un nouveau commerce

Depuis le mois d'octobre un nouveau commerce s'est installé à Meauzac.

Frédéric Rameaux vous propose des plats cuisinés pour vos repas de groupe et d'événementiel. N'hésitez pas à lui faire confiance.

Il est aussi présent sur le marché du mercredi à Lafrançaise, le jeudi à Castel et le dimanche à Moissac.

AMBAC vous souhaite de bonnes vacances. Prenez soin de vous.

## La pétanque meauzacaïse

**L**a pétanque Meauzacaïse commence la saison avec près de soixante dix licenciés.

On note une nette augmentation au niveau de l'école de pétanque avec des jeunes prometteurs. Le début de saison avait d'ailleurs commencé par une victoire. Le championnat des clubs féminins a vu deux victoires sur des rencontres pour notre équipe.

La fédération Française de pétanque a été dans l'obligation de suspendre les

compétitions jusqu'à nouvel ordre en rapport au COVID-19. Vous trouverez à ce sujet les consignes liées à la pratique de notre sport sur la porte de la salle des fêtes.

Un événement majeur cette année est l'édification de notre futur boulodrome situé devant la salle des associations.

### Contact

Jean-François Battistella, Président, tél. : 06 07 52 59 20

## Tarot club des 5 communes

**L**E TAROT CLUB des 5 Communes et ses 80 licenciés, actuellement à l'arrêt total, pour cause de conditions sanitaires actuelles qui touche tout le sport. Depuis la fin de l'hivers, aucune activité, pas de concours ni de séances de qualification, ni de réunions au siège.

Un seul joueur Patrick Capelle, avait pu obtenir un titre en tripléte, et pouvait encore progresser, mais hélas, le contexte actuel l'empêche de continuer.

Tous les pratiquants du tarot souhaitent un retour à la normale le plus vite possible, été ou automne, mais déjà il est acquis que les calendriers du Comité Midi Pyrénées seront bouleversés, et principalement le grand prix de Meauzac du mois d'octobre va subir une modification. Pour notre club seul le concours du mercredi 30 décembre semble en bonne voie pour être maintenu.

### Concours hebdomadaires du club

C'est le mercredi soir à 20 h 30 que se déroulent les concours hebdomadaires

du club, dans la « Maisons des Associations » de Meauzac toute l'année. La pratique de ce jeu reste ouverte à toutes et à tous. Il est aussi possible de découvrir ou s'entraîner les samedis après midi ou dimanche matin, dès que la fédération nous aura donné un nouveau départ.

### Activités à venir

Le Grand Prix de Noël aura lieu cette année le samedi 30 décembre 2019 à Meauzac, au programme: 14h libre x 2 et à 21 h libre individuel.

Les dates de manifestations sur Barry d'Islemade sont aussi à revoir.

A confirmer les dates du loto Téléthon (vendredi 4 décembre) ou du loto « Meauzac Animation ».

### Remerciements

Le tarot club des 5 communes remercie la municipalité de Meauzac et tous les sponsors qui les aident, et souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances, ainsi qu'une bonne santé, restez prudents, en attendant le retour des activités.

### Pour tous renseignements

Veillez contacter Gérard Fargal

Tél. : 06 81 69 77 79

Email : tc5communes@hotmail.com

## Association des parents d'élèves de Meauzac

**E**T VOILÀ ! Une nouvelle année scolaire se termine... Une année bouleversée par l'épidémie COVID19 qui nous a obligé d'annuler certaines manifestations.

Nous n'avons pu faire qu'un Loto et nous ne savons pas encore si le vide grenier sera maintenu en septembre (suite aux restrictions du COVID19).

Nous tenons à remercier tous les parents qui nous ont aidé à la mise en place du Loto de Noël et à tous ceux qui ont participé à l'achat des chocolats (noël et pâques). Avec votre participation nous avons eu un bénéfice net de 1500 € environ (loto et chocolats).

### A la recherche de bénévoles

Nous recherchons des bénévoles pour un renouvellement de bureau, faute de candidat, l'association ne pourra plus financer les activités des enfants à l'école, comme les sorties, le carnaval, la fête de fin d'année...

Faire partie de l'APEM c'est partager de grands moments de bonne humeur, de convivialité, dans le but de récolter des fonds pour nos enfants.

Merci de vous manifester et de venir à l'assemblée générale prévue à la rentrée (courant septembre, la date restant à définir).

### Remerciements

A l'occasion de la parution de ce bulletin municipal, nous tenons à remercier M. le Maire et toute l'équipe municipale, le corps enseignant, les ATSEM, les commerçants ainsi que tous les parents d'élèves qui contribuent à la réussite de nos diverses prestations.

Toute l'équipe de l'APEM vous souhaite de bonnes vacances... Et tous ensemble pour nos enfants !

### Contact

téléphone : 06 37 24 88 81

mail : apem.meauzac@gmail.com



## Bon pied, bon œil - Harmonie

**C**ONVAINCUS des bienfaits de l'activité physique pour les seniors, nous nous retrouvons chaque semaine avec plaisir et nous nous rendons compte à quel point cela nous fait du bien.

Cette année le covid a stoppé net l'activité de l'association. Cet arrêt nous interroge sur notre pratique. Si nous avons reçu des exercices maison, cela n'est pas la même chose.

### Pourquoi pratiquer dans une association ?

Parce qu'une association c'est un groupe de personnes partageant une activité. Le groupe est porteur, il soutient. Il stimule, donne du plaisir, provoque des rencontres, crée du lien. C'est bon pour le moral et donc pour la santé.

Les exercices pratiqués chez soi c'est bien, mais dans une association c'est mieux. En effet dans notre association, il y a un éducateur sportif diplômé, bienveillant, qui peut corriger notre pratique, adapter l'exercice, nous encourager, nous motiver. Il y a aussi à notre disposition du petit matériel.

Pas de compétition entre nous, simplement l'envie de rester dynamique, en bonne santé de pratiquer les gestes du quotidien avec plus de facilité.

### Les Séniors

Chez les seniors c'est comme pour les autres groupes, il y a les jeunes seniors, et

les seniors adultes. Il y en a pour tout le monde et nous pratiquons dans la bienveillance, le respect, le plaisir.

A ce propos nous prenons tellement de plaisir que maintenant nous avons deux cours par semaine. Un deuxième créneau nous a été accordé le vendredi matin et à ce titre nous remercions Monsieur le Maire et son conseil pour l'écoute et le soutien sans faille à notre association.

Le covid a été porteur de créativité et nous remercions également Roland Gabilon pour la très belle plaquette qu'il a réalisée. Vous pourrez vous la procurer dans différents lieux de Meauzac et alentour.

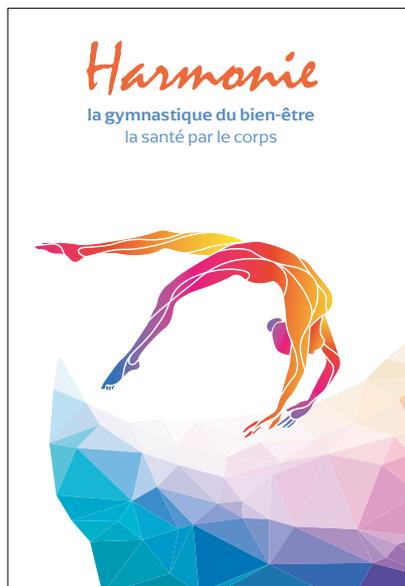
### Renseignez-vous

Vous voudriez venir voir ce que nous faisons, vous voulez des renseignements ? Pas de problème, vous pouvez nous appeler dès à présent au 06 84 14 31 75.

Et comme nous sommes vraiment dynamiques, sachez qu'il y a de l'activité variée : Pilates, stretching, Body sculpt, multi-activité enfants, pour tout le monde enfants, ados, adultes, et dans plusieurs lieux, Meauzac mais aussi Lafrançaise, Albeville Lagarde, Montauban et le petit dernier Reyniès.

### Vivement la rentrée !

Comme les gamins, il nous tarde la rentrée pour nous retrouver. Alors si vous êtes tentés(es), essayer c'est l'adopter. Bel été et prenez soin de vous.



Demandez notre programme complet

### Remerciements

Au nom de tous les membres du bureau, je remercie les municipalités de Meauzac et Barry d'Islemade, tous nos sponsors et membres bienfaiteurs pour leur soutien.

## JSM Football

**C'**est une saison très particulière que vient de vivre la JSM. Après une période marquée par de nombreux matchs remis dus aux intempéries, c'est malheureusement le coronavirus qui a interrompu de façon définitive la saison en cours.

Concernant l'équipe 1, coachée par Jules Tchimbakala et Placide Dibas, le parcours a certes été irrégulier dans son championnat R3, mais les qualités entrevues de ce groupe laisse augurer d'un bel avenir.

L'équipe 2 encadré par David Fabre et Philippe Gazin a eu du mal à s'adapter au niveau de ce nouveau championnat de D2. Un effectif trop restreint et un manque d'implication de certains ont pénalisé ce groupe.

Cette équipe sera dirigée la saison prochaine par Dominique Robineau qui vient de Gandalou et à qui l'on souhaite la bienvenue.

Je vous souhaite à tous et toutes de bonnes vacances et espère vous revoir nombreux au bord du stade dès que les conditions le permettront.

## Football Terrasses du Tarn

**L**E CLUB des Terrasses du Tarn est depuis début mars à l'arrêt complet, suite à cette pandémie Covid 19. En espérant un retour à la normale le plus vite possible afin de pouvoir reprendre les entraînements mi-août pour le foot à 11 et début septembre pour le foot animation.

Le renouvellement des licences dématérialisées viens de reprendre, l'Assemblée Générale s'est tenue samedi 6 juin à Meauzac, mais le compte rendu ne peut pas être diffusé pour le moment sur le site internet du club (interdiction par le ministère, pour période indéterminée)

Avec ses 160 licenciés, nos équipes de jeunes, filles et garçons, ont évolué sur les terrains de Meauzac, Labastide du T., d'Albefeuille Lagarde et de Saint Porquier, avec la possibilité d'utiliser les salles communales en cas de mauvais temps dans certaines de ces communes.

### Des résultats malgré tout

Si les compétitions ont été brusquement arrêtées, il n'en reste pas moins qu'il y a eu des classement définitifs. Et la grosse satisfaction pour le club, sont les très bons résultats de notre équipe filles (U12/U13). Il y a de grandes chances qu'elles évoluent la saison prochaine à un niveau inter district.

Ce qui est désormais officiel, c'est que notre équipe première des U13 a acquis le droit d'évoluer dès septembre 2020 au niveau Ligue Midi Pyrénées (U14 R1). Depuis la création du club en 2005, c'est la première équipe qui évoluera à ce haut

niveau. Cela nous promet de belles rencontres et surtout de permettre à tous nos jeunes de vraiment progresser.

### Un nouveau directeur technique

Afin de pérenniser nos dernières distinctions décernées pour 3 saisons par la FFF, label école féminine de football et le label jeunes espoirs garçons, et continuer notre progression, le club vient d'enrôler un directeur technique, Kévin Thierry qui avec son expérience, devrait nous apporter le plus qui faisait défaut depuis quelques saisons. Il aura également à sa charge cette nouvelle équipe de U14 Ligue.

### Les manifestations

Le prochain loto du club se déroulera à Meauzac le vendredi 06 novembre 2020,

Concerant les autres manifestations, loto Téléthon, loto Inter associations, tournois, goûter de Noël ou autres, un prochain calendrier doit être revu.

N'hésitez pas à consulter le site du club « Football Terrasses du Tarn » qui informe régulièrement de tout événement concernant le club.

Le club remercie la Municipalité meauzacaïse et tous ses sponsors pour les aides matérielles et financières.

### Renseignements

Renseignements sur le club auprès de Manu Delbouis 07 75 21 50 10, Valérie Lopez 06 59 50 61 88 et Gérard Fargal 06 81 69 77 79.

Bonnes vacances d'été à toutes et à tous, bonne santé et restez prudent en attendant le retour des activités.



Notre belle équipe de filles

### Les Frelons Barry Meuzacais



**C**ETTE association sportive à but non lucratif a été créée en octobre 2019 par des pratiquants de natation, de vélo, et de course à pied, habitant sur les communes de Barry d'Islemade et de Meuzac.

Le nombre d'adhérents à ce jour est de 30 personnes.

#### Les objectifs

Pratiquer en groupe afin de mettre en commun leurs expériences et tout simplement de partager de belles aventures sportives. C'est également d'organiser des événements sportifs, de promouvoir et de permettre à un large public de découvrir ces sports et enfin de montrer toutes les potentialités de ces disciplines.

#### Les projets

Ils sont d'organiser en collaboration avec les comités des fêtes des deux villages une épreuve de course à pied lors des fêtes de chacune des communes. Les bénéfices pourront être reversés à des associations d'enfants en difficultés ayant des besoins particuliers.

#### Coordonnées

1166, Ch. Boutounelle 82290 Meuzac.  
mail : [frelons.barrymeuzacais@gmail.com](mailto:frelons.barrymeuzacais@gmail.com).  
Facebook : [@frelons.barrymeuzacais82](https://www.facebook.com/@frelons.barrymeuzacais82)

#### Les événements

Participation à différentes épreuves de trail, de course à pied, de cyclospor-tive et de triathlon.

#### Les entrainements

Ils se déroulent le dimanche matin pour la course à pied, départ 10 h devant la salle du foyer rural de Barry d'Isle-made.

Le mardi ou mercredi soir à vélo, départ à 18 h devant l'école de Meuzac et le samedi après-midi à 14 h ou dimanche matin à 9 h devant l'école de Meuzac.

Le lundi soir, natation à 18 h lac de Molière ou Ingréo Montauban suivant la saison.

Ces jours et horaires pouvant être modifiés suivant les saisons. N'hésitez pas à consultez notre page Facebook.

Nous espérons bientôt vous compter parmi nos adhérents.

#### Le bureau

Co-président : Linda Pessotto et Fabrice Vajente. Trésorier : Jean-Michel Vila. Secrétaire : Patricia Husson.



### Du côté du club de tir

**L**E CLUB de tir de Meuzac qui compte environ 300 licenciés a fermé ses portes durant le confinement conformément aux directives de la Fédération Française de Tir qui s'appliquaient à tous les clubs de France.

Ouvert trois après-midis par semaine, l'activité a repris le lundi 18 mai et les ad-

hérents ont pu se livrer à leur sport favori en respectant les règles sanitaires énoncées par les directives communes.

La police nationale, l'administration pénitentiaire, la police de l'environnement fréquentent notre stand de tir dans le cadre de leur instruction professionnelle.

## Amicale des Jeunes d'antan de Meauzac & Barry

**N**OUS AVONS une pensée toute particulière pour toutes les personnes qui nous ont quittés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### Activités du 1<sup>er</sup> semestre 2020

14 janvier 2020 : Fête de l'Épiphanie du C.C.A.S. de Castelsarrasin. Repas et bal avec l'orchestre André Albert

23 janvier 2020 : Repas de la coque des Rois à la Salle des fêtes de Barry d'Islemade. Election du Roi et de la Reine, suivi d'un loto gratuit.

1<sup>er</sup> février 2020 : Sortie à Toulouse au Zénith Disney sur glace. Tous nos adhérents présents ont apprécié cette journée.

1<sup>er</sup> mars 2020 : Notre assemblée générale s'est déroulée dans une ambiance cordiale avec un très bon repas.

### Le Coronavirus

Suite à l'arrivée du coronavirus, toutes les manifestations prévues ont été annulées : fermeture de la salle mise à disposition par la Mairie, après midi pétanque avec « petit grailou », voyage à La Rochelle et repas de printemps.

### Qui peut s'inscrire à notre amicale ?

Nous tenons à préciser que toute personne, quel que soit son âge, peut prétendre participer à nos manifestations. La seule condition est d'adhérer à notre Amicale pour la somme modique de 14 € pour l'année. Nous souhaitons la bienvenue à tous nouveaux adhérents.

Bonnes vacances à tous nos adhérentes et adhérents.

*André Geron, Président*

## Oasis Gym

**I**L ÉTAIT UNE FOIS une année pas comme les autres. Tout avait bien commencé et puis tout c'est arrêté.

Dans nos campagnes, les avions ont été remplacés par le chant des oiseaux, le gazoil pour un air plus pur, notre joie de vivre par la crainte et la peur. Toutes les choses ont une fin, les bonnes et les mauvaises...

Alors nous vous attendons début septembre pour de nouveaux cours de gym (muscultation, cardio et stretching).

### Horaires

Les horaires restent inchangés :  
- le lundi de 20 h à 21 h,  
- le mercredi de 19 h à 19 h 45 et 19 h 45 à 20 h 30

### Renseignement

Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez joindre Françoise Bousquet au 06 28 35 71 08 ou au 05 63 31 59 94.



## Association AndréaOnEstLà !

**C**ETTE ANNÉE sera particulière. Cette crise du Covid-19 a stoppé subitement tous les soins et accompagnements d'Andréa.

### 2 mois de confinement à la maison !

Pour ne pas perdre le fil, une organisation rigoureuse du quotidien a été mise en place en famille. Elle comprend les actions suivantes :

- Séance de kiné, de psychomotricité, d'orthophonie, d'éducation conductive..

- Verticalisateur, corset, motilo.  
- Coloriage, lecture, musique, balançoire, balade tout terrain dans le jardin.  
Aujourd'hui, avec les gestes barrières, cela reprend à petites doses.

### Soutenez-nous

Nos actions prévues ont été annulées. Nous espérons en organiser d'autres très prochainement. En attendant, soutenez-nous ! Relayez notre message, diffusez et parlez de l'association !

Pour nous contacter

Andréa OnEstLà

451, ch. de Boutounelle 82290 Meuzac

mail : andreaonestla@gmail.com

tél.: 06 76 86 05 01

facebook : Andréa OnEstLà



## Association communale de chasse de Meuzac

**L**ES CHASSEURS œuvrent pour le respect de la biodiversité et assurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique grâce à leurs actions bénévoles.

Ces actions sont en majorité des battues, une quarantaine par saison où sont impliqués la moitié des adhérents. Lors de ces battues nous réalisons le plan de chasse chevreuil qui est obligatoire ainsi

que la régulation des sangliers qui causent de nombreux dégâts sur les cultures et la gestion des nuisibles. Si des personnes sont motivées pour nous rejoindre, nous les accompagnerons dans toutes leurs démarches.

A la vue des derniers événements le repas de fin de saison est reporté en début d'année prochaine. Prenez soin de vous ainsi que de vos proches.

Les permanences pour la délivrance des cartes de membre se tiendront à la petite salle du foyer le vendredi 10 juillet de 18 h à 19 h et le vendredi 07 août de 18 h à 19 h

## TRT JUDO 82 : Un club réactif qui s'adapte !

**L**A PÉRIODE de confinement suite à la crise sanitaire liée à la covid-19 nous a contraint à cesser toutes activités sportives et annuler nos manifestations associatives telles que notre loto ou nos sorties de fin de saison.

Cette situation inédite a modifié nos modes de vie et chacun a tenté de s'adapter. Les répercussions sur notre club sont importantes mais nous avons fait preuve d'adaptation en maintenant le lien avec nos adhérents et en relançant au plus tôt notre activité, selon les recommandations de l'Etat.

### Le judo réinventé par le confinement

Afin de garder le contact avec nos judokas et leur donner la possibilité de pratiquer une activité, nous avons dû faire preuve d'inventivité. Notre équipe d'enseignants a élaboré chaque semaine :

- Pour les plus grands, des séances de renforcement musculaire et d'exercices à effectuer à la maison.
- Pour les plus jeunes, des parcours de motricité avec vidéos à l'appui, des jeux et défis à réaliser.

Le lien avec nos adhérents a ainsi été maintenu pendant cette période par sms, mail ou via les réseaux sociaux.

### Le déconfinement a sonné la reprise avec Jud'ô grand air

Après deux mois à la maison, l'Etat a autorisé la reprise des activités en plein air, par petits groupes mi-mai. Ainsi, nous avons sauté sur l'occasion pour redynamiser la pratique de notre sport mais de manière différente avec Jud'ô grand air. Des séances de 9 pratiquants maximum ont été mises en place à partir de la catégorie poussins, les lundis, mercredis et vendredis sur le stade de Lafrançaise. Exercices de cardio, renforcement musculaire et de tandoku rensu (répétitions techniques seul) constituent chaque séance, le tout dans le respect des règles de distanciation grâce à un « zonage » dédié pour chaque

pratiquant. Afin de promouvoir la réactivité, le dynamisme et la capacité d'adaptation dont le club a fait preuve, la Ligue Occitanie de Judo est venue réaliser un reportage sur cette reprise. Un honneur pour notre club !

### Promotion Arbitrage

Notre club, fortement engagé dans ce domaine, voit cette année encore deux de ses arbitres promus à l'échelon supérieur. Pauline Boulinguez, enseignante et formatrice départementale est nommée arbitre inter-ligues ; Hugo Astié obtient le titre d'arbitre régional. Le club compte à ce jour : 1 arbitre international, 1 national, 1 inter-ligues et 2 régionaux.

### Résultats sportifs 2020

La saison s'est arrêtée plus tôt que prévu mais nos compétiteurs n'avaient pas démerité :

- Léna Castel était qualifiée pour les 1/2 finales Seniors 1ère division, après son podium interdépartemental à Rodez.
- Antoine Delon était qualifié pour le Championnat de France Cadets espoirs, après sa victoire en sélection.
- Célyan Mahieux réalise une saison pleine en minimes : il termine 2ème du tournoi interrégional de Dax et prend la 3ème place de la demi-finale régionale, se qualifiant pour la Finale Occitanie.
- Lors de la 1/2 finale régionale benjamines, Aély Mahieux remporte la 2ème place et Eléa Rous empoche la 3ème ; toutes deux se sélectionnant pour la grande finale régionale. Nous félicitons nos sportifs et leur encadrement !

### Un retour à la normale pour la rentrée

Optimiste, notre club devrait réaliser sa rentrée dans de bonnes conditions, en respectant le protocole sanitaire strict édicté par la Fédération ; l'hygiène ayant toujours fait partie de nos habitudes de judoka. Notre équipe vous attend !

Rendez-vous en septembre 2020 pour la reprise !



### Renseignements

Mickaël Delon : 06 73 72 66 03  
ou Laurent Marc : 06 76 01 42 52.  
Site internet : [www.trtjudo82.fr](http://www.trtjudo82.fr)

## La Gaule Meuzacaise

**N**OUS ESPÉRONS, en premier lieu, qu'au vu du contexte actuel, vous vous portez tous bien ainsi que vos proches. De notre côté, nous avons réussi à organiser le 7 février 2020 notre loto annuel qui a remporté un franc succès.

Certains lâchers de truites dans le lac de Jendraux ont pu avoir lieu au début de l'année les 25 janvier, 8 et 22 février, 14 mars.

Malheureusement, les autres lâchers ont été annulés ainsi que le safari et le lâcher des adhérents (qui devait être la nouveauté de l'année 2020). Nous espérons pouvoir réaliser deux autres lâchers en fin d'année, le 14 novembre et le 12 décembre, sous réserve des conditions suivantes : température de l'eau adéquate,

approvisionnement de la pisciculture et autorisation fédérale au vu des conditions sanitaires actuelles.

Notre concours de pêche annuel n'a bien sûr pas pu avoir lieu. Nous le regrettons et espérons vous retrouver nombreux l'année prochaine pour cette journée que nous avons tant plaisir à partager avec vous. Réservez donc votre journée du dimanche 27 juin 2021 dès à présent.

Nous insistons fortement sur le fait de respecter l'environnement pour continuer à faire de ces deux lacs des espaces propres et agréables pour tous. Des poubelles sont à votre disposition tout autour des lacs. Il ne faut pas oublier que l'entretien est assuré par les mairies qui œuvrent pour vous rendre ces plans d'eau conviviaux.

Nous vous souhaitons à tous de passer un bel été et espérons vous retrouver nombreux lors de nos prochaines manifestations au bord de l'eau.  
Bonne pêche à tous !

## Association Tennis Meuzac Barry (A.T.M.B.)

**C**ETTE ANNÉE sportive 2019-2020 fût particulière pour les clubs. En effet, l'épidémie de Covid 19 n'a épargné personne et a stoppé toutes activités sportives dès le vendredi 13 Mars.

A l'heure où cet article est rédigé, les cours ont pu reprendre dans le strict respect des règles sanitaires et de distanciation sociale.

### L'école de tennis

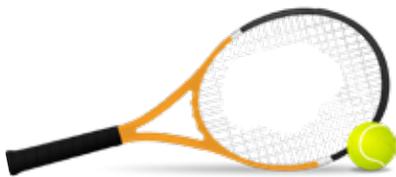
Néanmoins, il est à noter une forte progression du nombre d'enfants inscrits cette année à l'école de tennis ou un cinquième groupe a été créé. Ces cours sont dispensés par Jérôme Delile les lundis et

mardis soirs sur les courts de tennis de Meuzac et Barry d'Islemade.

L'école de tennis s'achèvera exceptionnellement mi-juillet et reprendra début septembre. Les inscriptions seront organisées les lundis 07 et 14 septembre à 18 h au terrain de tennis de Meuzac, ou bien par téléphone auprès de Jérôme Delile-enseignant ou Anthony Schotsmans-président (numéros ci-dessous).

### Contact

Pour tous renseignements complémentaires (inscriptions, licences FFT...) vous pouvez contacter Jérôme Delile au 06 50 81 18 06 ou Anthony Schotsmans au 06 63 46 02 99.



Bon été à toutes et tous...



## Amicale des Anciens combattants & victimes de guerre

**L**A TRADITIONNELLE « Coque des rois », début janvier, nous a donné l'occasion de nous retrouver dans une ambiance conviviale, pour échanger vœux et bises de nouvel An, tout en partageant coques et galettes dans un esprit de solidarité.

Notre loto a été à la hauteur de nos attentes et je profite de ce bulletin pour remercier chaleureusement, au nom des organisateurs, tous ceux qui nous ont fait l'amitié d'y participer afin de nous aider dans nos actions de devoir de mémoire.

### L'Assemblée générale

Pour la 1ère fois notre AG s'est déroulée dans la salle des « associations » de Meuzac, en présence d'un maximum d'adhérents qui ont partagé un moment d'amitié et d'échanges, tout en prenant connaissance d'un point précis de la vie, du moral et des comptes financiers de l'association au cours de l'année écoulée. Une cérémonie au monument aux morts du village, en présence de nos élus, mit fin à la partie officielle de l'AG.

### 8 mai 1945

Cette année, la France a célébré le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai

1945 qui mettait fin, sur notre continent, à la Seconde guerre mondiale.

Là aussi, le gouvernement dans son rôle de « sachant », peuple d'enfants irresponsables, nous interdit, pour nous protéger, d'honorer nos « Anciens » qui nous ont permis de vivre libres jusqu'à aujourd'hui.

Seuls, le Préfet et le maire, dans les grandes villes, ont fait cet hommage, comme si nous n'étions pas capables de respecter la distanciation physique dans nos petites villes ou villages...

### Tirons les leçons du passé

C'est en regardant le passé, encore une fois, que nous prendrons le recul et la distance nécessaire à la gestion de cette crise afin d'en sortir rapidement, renforcés et solidaires.

Pour certains, rappelez-vous la grippe de « Hong Kong » en 1969, qui était également une pandémie : Il y a eu plus de 31000 morts en France en une quinzaine de jours. Aucune mesure particulière de protection. Tout le monde a continué à vaquer à ses obligations quotidiennes... Qui s'en souvient ?

En attendant des jours meilleurs, prenez soin de vous et de vos proches.

## Mot des Associations

Cet espace est dédié aux associations de la Commune qui nous apporte des informations sur leurs missions, leurs activités et leurs actualités. Les articles sont rédigés par les associations elles-mêmes. En aucune manière la municipalité n'intervient dans les contenus.



# Communauté de Communes Coteaux et plaines du pays lafrançaisain

## Adresse

33, rue Mary Lafon 82130 Lafrançaise  
Tél : 05 63 65 91 90

## Les contacts

Certaines compétences qui étaient du ressort de la commune ont été transférées à la Communauté de Communes.

Voici les personnes à contacter pour toutes questions relatives aux domaines mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Compétences	Contact	Adresse et téléphone
Maison de Services au Public	05 63 65 91 90	33, rue Mary Lafon Lafrançaise
Tourisme	Office du tourisme 05 63 65 91 10	Place de la République Lafrançaise
Voirie	Julien Moro 05 63 65 91 10	ZA du Rival-Haut Lafrançaise
Ordures ménagères	Sieeom Sud Quercy 05 63 26 49 67	ZA du Rival-Haut Lafrançaise
Relais assistantes	Magali Stein-Guillois 05 63 31 59 48	4 bis route de Lafrançaise Meauzac
Crèche	Brigitte Bronori 05 63 65 44 08	Le hameau du Petit Prince Labastide du Temple
ALAE Centre de loisirs	Aurore Deromas 05 63 02 10 55	33, rue Mary Lafon Lafrançaise

## Déchetteries

**L'ACCÈS aux 3 déchetteries de la Communauté de Communes est autorisé à l'ensemble des habitants de Meauzac avec un seul badge.**

Si besoin, vous pourrez en demander un sur place avec un justificatif de domicile.

### Jours d'ouverture

Vous trouverez ci-dessous les informations correspondant à chacune des déchetteries.

#### Déchetterie de Barry d'Islemade

Route de Montech

Tél. : 05.63.26.49.67  
Mardi, jeudi et samedi :  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

#### Déchetterie recyclerie de Lafrançaise

ZA du Rival-Haut  
Tél. : 05.63.26.49.67  
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

#### Déchetterie de Lauzerte

Lieu-dit Auléry  
Tél. : 05.63.39.88.95  
Mercredi, vendredi et samedi :  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

## Mairie

2, route de Lafrançaise 82 290 Meuzac  
tél. : 05 63 31 64 98 - Fax : 05 63 31 53 86  
mail : [mairie-meuzac@info82.com](mailto:mairie-meuzac@info82.com)

### Secrétariat

Christelle Bergandy et Felana Devic

### Horaires d'ouverture

lundi au vendredi :  
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

## Agence postale communale

7, place du 8 mai 1945 - 82290 Meuzac  
tél : 05.63.31.55.14

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 12 h  
Levée du courrier du lundi au vendredi à  
15 h et le samedi à 11 h 30

## Bibliothèque

Une permanence est assurée par des bénévoles le samedi de 11h à 12 h.  
L'inscription pour les adultes et les enfants est gratuite.

## Location salle des fêtes

Informations et réservations :  
Mr Yves Salitot  
05.63.31.65.69 ou 06.11.39.80.68

### Tarifs

Grande salle et petite salle 100 €,  
pour les Meuzacais et 350 €,  
pour les extérieurs (caution : 350 €)  
Petite salle seule : 30 €  
Table : 1 € - Chaise : 0,25 €  
(caution : 50 €)

### Contrat et assurances

Toute réservation est soumise à la signature d'un contrat et à la production d'une attestation d'assurance en responsabilité civile pour les locations de salle.

## Terrain de tennis

La clé est disponible à la Mairie aux heures d'ouverture.

## Préfecture - Alerte météo

Les bulletins d'alerte météo sont consultables sur le répondeur de la Préfecture au 0.821.00.32.82

## Assistants sociales

Site de proximité de Lafrançaise  
19 boulevard Léon Cladel, 82130  
Lafrançaise.  
Tel : 05 63 65 81 64

Site de proximité Moissac  
8, place des récollets, 82200  
Tel : 05 63 04 65 00

Maison départementale des solidarités,  
22 r. de la Mouline 82100 Castelsarrasin  
Pour tous rendez-vous, contacter le  
standard au 05 63 32 51 45

## Site internet officiel de l'administration française

Le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) indique les droits et démarches à accomplir dans tous les domaines de la vie courante (famille, justice, loisirs, logement...)  
Un compte personnel peut être créé notamment pour effectuer des démarches en ligne telles que les changements d'adresse, de carte grise....

## Ecoles maternelle et élémentaire

Tél : 05.63.31.62.76

## Assistants maternelles

Liste diffusée par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne du 10 mars 2020 :

Nom	Adresse	Téléphone
Dorothee Astie	945 route des Graves	09.52.54.79.52
Isabelle Fried	236 chemin de Peyroutas	06.19.74.62.07
Delphine Issanchou	653 chemin de Bernon	05.63.31.67.04
Marie-Ange Jouany	406 chemin de Boutounelle	05.63.31.53.78
Mélanie Mazuc	425, chemin de Peyroutas	06.86.75.94.13
Marie-Chr. Sieurac	1552 route de Montech	05.63.31.52.88
Gréta Stercklen	6 rue Domaine du Lac	05.63.67.35.81



La Mairie de Meuzac...



... avec toujours le sourire à l'accueil.

Meuzac informations  
n° 40 - juin 2020

Directeur de publication : José Lacombe  
Mise en page : Roland Gabillon  
Photos : Isabelle Bonnefous

## Les Commerçants

### Boulangerie Pâtisserie

Gaëlle & Olivier Bourdette : 05 63 31 64 97

### Boucherie Charcuterie Traiteur

Christophe Gros : 05 63 31 64 93

### Epicerie « Utile »

Martine Nondier : 05 63 31 64 70

### Gamm Vert / Qualisol (Sodival)

05 63 31 64 38

### Institut de Beauté « L'Embellie »

Sonia Marty : 05 63 30 64 05

### Restaurant « Aux Portes du Quercy »

Christophe Gros : 09 74 71 50 15

### Salon de coiffure « H&L Coiffure »

Isabelle Ginestet : 05 63 30 67 22

### Traiteur

Frédéric Rameaux : 06 04 09 17 88

Patrice Fontanel : 06 23 16 49 72

## Les Artisans

### Architecture d'intérieur

Richard et Axelle Munch (Synopsis) :

05 63 26 11 16

### Electricité

Frédéric Servat : 06 75 61 68 33

Christophe Servat : 06 84 18 74 50

### Maçonnerie / couverture / charpente

Olivier Servat : 06 86 00 19 80

### Métallerie / Serrurerie / Multiservices

Jérémy Guiche : 06 23 25 24 83

### Maçonnerie/carrelage/plaque au plâtre

Julio Castro (ATC) : 06 29 96 36 52

### Assistance / Multiservices

Mylène Conciergerie : <https://mylene-conciergerie.wixsite.com/multiservices>

### Ferronnerie d'art/Portail / Serrure

Jean-Luc Teixeira : 06 50 77 38 44

### Pose de revêtements sols et murs

Morgan Delon Nouyer (MEN Sol) :  
06 76 04 55 03

### Peintre

Joël Vallez : 05 63 31 70 25

### Menuiserie / serrurerie

Denis Bonnardot : 06 78 10 85 70

André Castagné : 05 63 31 64 25

Franck Fuste (FC Pose) : 05 63 63 31 92

### Gouttières / tuyaux

Sébastien Fanet (Dal'alu) : 06 27 49 30 31

### Sécurité incendie / extincteurs

Benoît Ramet (BSI82) : 06 68 21 07 07

### Plaquiste jointeur

Jonathan Rivals (JRP) : 06 79 21 55 88

### Plomberie / Chauffagiste

Patrick Jouve (J2P) : 06 80 85 76 46

ETCS Lenoir : 06 22 06 10 64

### Graphiste

Patrick Bacqué : 05 63 28 00 63

### Musique / sonorisation

Gilles Gerla (Audiopromusic) :

06 67 08 53 31

### Horticulture

Christiane Lasaygues : 06 45 69 28 90

### Créations florales

Isabelle Delchidre (ID Flore) :

06 60 58 77 56

### Entretien de jardins

Frédéric Ghigo (Fi-vert) : 06 21 02 44 32

Fabienne Jean Louis : 06 84 98 89 67

### Nettoyage de bâtiments

Christelle Da Silva (DSA Nettoyage) :

06.81.82.32.78

### Destruction de taupes

Florent Roux : 06 59 23 38 45

## Les professions médicales

### Infirmières

Mme Capdeville Van Hamme et

Mme Dompeyre : 05 63 31 88 50

### Kinésithérapie/Ostéopathie

Cabinet S.C.I JLV: 05 63 31 50 36

### Sophrologie

Nathalie Crassat : 06 30 34 41 40

### Kinésithérapie/Ostéopathie

Lise Verhulst : 06 63 58 46 82

### Médecine générale

M. Seghier : 05 63 31 64 81

M. Baptiste (mercredi sans rdv) :

05 63 65 31 83

### Pharmacie

Mme Gard : 05 63 31 63 55

## Les gîtes

### Ecogite Les Sureaux

Bernard Simon & Chantal Rouard :

06 51 44 03 49

### Gîte de France/loisirs 82

Yannick Langlade : 05 63 31 53 36

### Manoir des Chanterelles

Sylvain Brard : 05 63 24 60 70

## Infos pratiques

### ENEDIS/ERDF

Raccordement réseau :

09 69 32 18 63

### Syndicat des Eaux

Castelsarrasin : 05 63 32 21 88

